

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 14 Juin 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h00

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, (à partir du 6.1), M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 3.1), M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. PRESSE, Y. DELARUE, M. ZEHAF (à partir du 6.1)

Mandataires : D. HUOT, M. DONEY, M. LOYAT (à partir du 6.1)

Meeting aérien de l'aéroclub Besançon La Vèze - demande de subvention

Rapporteur : Pierre CONTOZ, Conseiller communautaire délégué

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Promotion du tourisme (subvention aux autres associations) »	Montant prévu au BP 2018 : 3000 € Montant de l'opération : 3000 €

Résumé :

L'aéroclub de Besançon-La Vèze porte l'organisation d'un meeting aérien les 29 et 30 septembre 2018 dans le cadre du cinquantenaire de l'aérodrome.

Au regard de l'attrait et du caractère exceptionnel que représente la tenue de cette manifestation dans le Grand Besançon en fin de saison touristique, il est proposé d'accorder à l'association organisatrice, une subvention d'un montant de 3000 €.

I. Contexte

L'aéroclub de Besançon-La Vèze est une association dont l'objet porte sur la pratique des sports aériens, la formation aux sports aériens et aux métiers de l'aviation professionnelle ainsi que la promotion de ces métiers et notamment de leur féminisation.

L'aéroclub porte l'organisation du cinquantenaire de l'aérodrome à travers tout un ensemble d'actions programmées sur l'année 2018, année aéronautique.

Le point d'orgue de ce cinquantenaire sera la tenue d'un meeting aérien qui aura lieu les 29 et 30 septembre 2018, auquel devrait participer notamment la patrouille de France. Plus de 3000 spectateurs sont attendus.

La manifestation sera précédée dans le mois précédent par différentes manifestations aéronautiques, conférences, journées caritatives, etc.

II. Demande de subvention

L'association, au nom de l'ensemble des acteurs présents sur la plateforme (école de parachutisme, école de pilotage, groupement hélicoptère de la sécurité civile), sollicite une subvention auprès de la CAGB pour cet événementiel qui clôturera les animations du cinquantenaire.

Le budget prévisionnel total de la manifestation s'élève à 83 000 €.

Les dépenses prévisionnelles portent sur : les démonstrations (50 000 €), les frais d'hébergement, repas, réception (5 600 €), ainsi que la logistique (14 400 €) et la communication (10 000 €), et les assurances (3 000€)

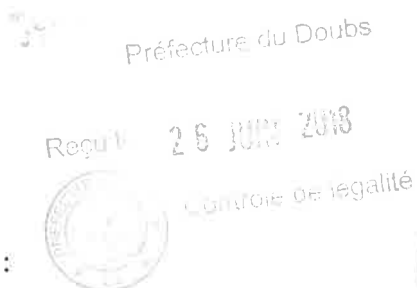
L'association prévoit de financer cette manifestation via les entrées (10 € l'entrée), le mécénat, ses fonds propres et des subventions sollicitées auprès du Département et de la CAGB.

III. Attribution d'une subvention

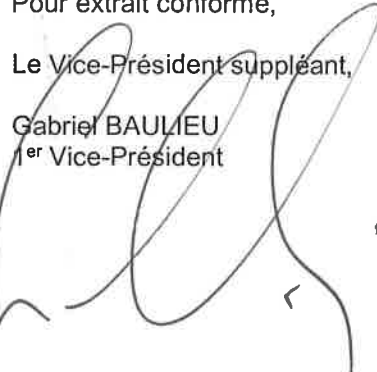
Au regard de l'attrait et du caractère exceptionnel que représente la tenue d'une telle manifestation sur le territoire du Grand Besançon en fin de saison touristique, il est proposé d'accorder à l'association organisatrice, une subvention d'un montant de 3000 €.

Les crédits seront prélevés sur le budget tourisme, en section de fonctionnement.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'aéroclub Besançon-La Vèze pour l'organisation d'un meeting aérien les 29 et 30 septembre 2018.



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0